



Crise Aviaire : la filière aval dans la tourmente

A la veille de la 2ème réunion de travail organisé par le Conseil régional Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes avec les professionnels de la filière touchés par cette crise sans précédent, le monde économique interpelle les pouvoirs publics, et notamment le Ministère des finances, pour élargir le dispositif d'indemnisation aux entreprises qui interviennent en «aval». Qu'ils soient professionnels du transport, de l'emballage, imprimeurs... tous sont en effet impactés avec des conséquences sur leur résultat d'exploitation, leur activité et donc leur avenir !

Toute l'activité industrielle, artisanale et de services de la filière canard est touchée, avec des répercussions au moins jusqu'au printemps 2017. Si les indemnisations touchent aujourd'hui «l'amont» de la production (accouveurs et éleveurs), **les entreprises situées en «aval» sont pour l'instant démunies**. Le recours massif au chômage partiel serait leur seule solution, mais elle ne résout qu'une infime partie des difficultés liées à la perte d'exploitation, et à leur activité dans son ensemble.

10 000 emplois concernés

Face à cette menace, les CCI d'Aquitaine ont lancé une enquête auprès des 746 entreprises concernées. **Elles représentent près de 10000 emplois** dans la région, avec une forte concentration dans les Landes et la Dordogne. Les premiers retours laissent entrevoir une situation très préoccupante. **Les pertes de chiffres d'affaires sont estimées à 39 millions d'euros et le chômage partiel devrait atteindre 800 000 heures !**

4 mesures urgentes

Face à cela, des mesures urgentes doivent être prises pour sauvegarder ce secteur, fleuron de notre économie et vitrine de la Région sur les marchés internationaux. Les principales inquiétudes des entreprises concernent leur trésorerie. Pour garantir leur survie, il faut dès à présent prévoir :

- L'exonération ou à minima un dégrèvement des charges fiscales et sociales (salariales et patronales) durant deux ans d'exercice.
- La mise en place de crédits de trésorerie exceptionnels par la Région ou BPI et inciter les banques à tenir compte de la situation pour obtenir des taux négociés
- Le décalage d'un an minimum des remboursements d'emprunts
- La prise en charge totale du chômage partiel même en l'absence de formation du personnel.

Ces mesures immédiates doivent aussi s'accompagner d'action à plus long terme, comme la mise en place d'indemnisations par rapport aux pertes d'exploitations à l'identique de ce qui a été instauré pour la filière amont. Sans ces aides financières, **près de 40% des entreprises concernées auront des problèmes de pérennité**.

Enfin, il faut également penser à l'après crise et envisager une large campagne de communication pour valoriser les produits et redonner confiance aux consommateurs.

Votre contact Presse

Philippe Garcia / Tel 06 20 63 53 83 / pgarcia@bordeaux.cci.fr